

# Mettre en œuvre le système de management de la protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement [UE] 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) est applicable depuis le 25 mai 2018.

A l'heure actuelle, 60% à 70% des entreprises ne seraient pas en conformité, au risque d'être lourdement sanctionnées par l'autorité de contrôle et, plus encore, de perdre la confiance de leurs clients et partenaires.

Le processus de mise en conformité nécessite de comprendre les divers volets du règlement puis d'être en mesure de mettre en œuvre un système de management. In fine, les effets de la compliance se traduiront par une sécurité juridique, un avantage concurrentiel et aussi une amélioration de sa propre sécurité.

## Objectifs pédagogiques de la formation

Identifier les points clés de cette nouvelle réglementation et être en capacité de mettre en œuvre le système de management de la protection des données.

## Bénéficiaires

Dirigeants TPE / PME – Responsables juridiques – DSI – DRH - Responsables administratifs – Chargés de projet RGPD – Futurs délégués à la protection des données.

## Prérequis éventuels nécessaires

Avoir les notions de base sur l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise

## Programme / contenu pédagogique

### ○ GENESES DE LA LOI INFORMATIQUE & LIBERTES ET DU RGPD

Appréhender les textes par l'histoire : la protection des données trouve ses sources dans deux événements ayant traumatisé la France : la rafle du Vel d'Hiv et le projet SAFARI, dénoncé en 1974.

### ○ INFORMATIQUE & LIBERTES VS RGPD : CE QUI CHANGE – IMPACT SUR LES ENTREPRISES

- La protection des données est explicité grâce à un triptyque : définition et analyse des données à caractère personnel – définition des traitements de données – les 6 principes généraux du RGPD

- Le système déclaratif a été remplacé par un principe de responsabilisation : focus sur les changements portés par le RGPD et leur impact dans les entreprises

○ **LE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA PROTECTION DES DONNEES**

Huit erreurs classiques à éviter et douze mesures pour couvrir les différents aspects du règlement : s'organiser et identifier clairement les actions à mener pour se donner les moyens de réussir

○ **SECURITE ET PROTECTION DES DONNEES**

Le RGPD porte une obligation de sécurité que l'entreprise doit prouver : au-delà de l'aspect réglementaire, la vertu de cette disposition est de faire un point sur sa propre sécurité et de l'améliorer en identifiant des points essentiels, parfois inattendus.

## Compétences attendues à l'issue de la formation

Identifier les points clés du règlement - Prendre la mesure des actions à réaliser – Etre en mesure de définir une stratégie pour démarrer un processus de compliance

## Intervenant

Claude Cadario, consultant, accompagne les entreprises dans la conformité RGPD et le management des risques liés à la malveillance.

## Accompagnement et outils pédagogiques

Formation 100% à distance

Alternance de classe virtuelle, de vidéos, de cas pratiques avec interaction avec le groupe

Mise à disposition d'un support écrit en amont de la formation pour faciliter les prises de notes

## Evaluation des compétences acquises

Quizz

## Evaluation de la formation

Evaluation de la formation par les stagiaires

Remise d'une attestation de fin de formation

## Durée et planification

Formation de 7 h

► [Se référer au planning](#)

## Tarif

500 € / personne.

Somme forfaitaire exonérée de TVA

Ouverture de la formation soumise à 3 inscrits



### BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIÉE

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**Entreprise /Organisme :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Tél. :** ..... **SIRET :** .....

**Email (signataire ou gestion de la convention) :**

Souhaitez inscrire à la formation **Mettre en œuvre le système de management de la protection des données**  
 Dans le cadre d'un financement FNE - OUI :  Non :

Le/s participant/s suivant/s :

*\* Informations indispensables à l'ouverture du compte sur la plateforme d'enseignement numérique de formation*

	civilité	nom	prénom	date de naissance*	email de connexion*
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Si vous souhaitez inscrire plus de salariés à cette formation, n'hésitez pas à joindre une liste en annexe de ce document.

Date : [Se référer au planning](#)

Nombre d'heures : 7 heures

Montant par participant : 500 € exonéré de TVA.

Montant total de la présente convention = 500 € x =

(Nombre participants x coût formation)

#### Organisation et modalités de la formation :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise, et sont annexés à la présente convention.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

**N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 – code APE 8542Z**

Cnam – Direction du marketing et de la relation client  
 25 bd Guy Mollet – bp 31115 – 44311 Nantes cedex 3  
 tél. : 02 40 16 16 60 – entreprises@cnam-paysdelaloire.fr

Un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

### **La formation ouverte à distance**

Les formations sont dispensées en FOAD (formation ouverte à distance) et le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - **Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.**

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un enseignant, via la plateforme numérique de formation du Cnam à l'aide de supports pédagogiques spécifiques et d'échanges réguliers.

Le Cnam dispose d'un espace numérique de formation (ENF), portail numérique intégrant une plateforme numérique de formation. Chaque stagiaire a un compte personnel d'accès. Des contenus de cours (sous forme de ressources numériques de type pdf, vidéo, exercices, quiz d'acquisition de connaissances et d'autoévaluation, exercices collaboratifs, cas pratiques...) sont proposées selon un scénario pédagogique conçu en fonction des objectifs à atteindre, et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.

Lors de l'usage de l'espace numérique de formation, une assistance technique est prévue.

L'entreprise s'engage avant l'inscription à valider que le salarié inscrit est équipé et connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

### **Dispositions financières :**

Le paiement s'effectuera à l'inscription.

Dans le cas d'une convention FNE, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de la DIRECCTE ou de son OPCO.

### **Annulation d'inscription**

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dûs.
- ❖ Hors dispositif FNE le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

En cas d'annulation de ce stage court par le Cnam des Pays de la Loire, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, le versement effectué vous sera entièrement restitué par virement.

### **Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

### ***Règlement***

Le paiement par virement bancaire est à privilégier afin de ne pas retarder la validation des inscriptions :

Merci de joindre copie de l'avis de virement à votre inscription.

IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158

**Entreprise :**

**Nom signataire :**

**Prénom signataire :**

**Fonction :**

Pour l'organisme de formation  
Cnam des Pays de la Loire  
et par délégation de son directeur  
Yannick Lefeuvre  
Sébastien Bricaud  
Responsable Plateforme administrative  
Signature et cachet